

DEUX ANALYSES DE L'IMMIGRATION A PARIS AU XVIII^e SIÈCLE

Trois volumes de Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française, préparés sous la direction de M. Marcel REINHARD, professeur à la Sorbonne, ont été publiés ⁽¹⁾.

Plusieurs de ces contributions ont trait, plus ou moins directement, aux Parisiens nés en province et fournissent des renseignements sur l'année de leur arrivée à Paris et leur origine.

Ces données ont été reprises par MM. HENRY et COURGEAU, chacun avec des préoccupations différentes.

L'article de M. Louis HENRY s'attache à évaluer l'importance de l'immigration à Paris dans les cinquante ans précédant la Révolution. Il s'agit ici de démographie historique, mais elle pose, comme souvent, un problème général, l'influence de l'accroissement de la population sur l'immigration vers les villes et parmi celles-ci, la capitale, Paris.

M. Daniel COURGEAU, qui a consacré un cahier de l'I.N.E.D. ⁽²⁾ aux modèles qui rendent compte de l'influence de la distance sur les migrations, a cherché si ces modèles s'appliquaient au XVIII^e siècle. Recherche importante, car les lois que l'on peut espérer découvrir, en démographie comme dans d'autres disciplines, doivent se vérifier dans le passé comme de nos jours.

I

LE VOLUME DE L'IMMIGRATION A PARIS DE 1740 A 1792

A Paris, sous la Révolution, les hommes (15 ans et plus) devaient avoir une sorte de carte d'identité obligatoire, instituée par une loi du 19 septembre 1792 et appelée d'abord carte civique, puis, à partir de l'an II, carte de sûreté. On tenait registre de la délivrance de ces cartes; ces registres subsistent

⁽¹⁾ Ouvrages publiés par la « Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française », collection *Mémoires et documents*, vol. XIV (1962), XVII (1965) et XXV (1970).

⁽²⁾ « Les champs migratoires en France », Paris, P.U.F., 1970, 158 p.

pour 30 sections, sur 48; on y trouve « les nom, prénoms, qualité ou profession, âge, résidence actuelle et précédent domicile, époque de l'arrivée à Paris et lieu de naissance » (1).

Dans les 2^e et 3^e séries des *Contributions à l'histoire démographique de la France*, trois articles donnent, sur les habitants nés hors de Paris, des renseignements tirés de registres de cartes délivrées en 1793 (2).

Nous nous proposons d'examiner quels renseignements on pourrait en tirer sur le volume de l'immigration à Paris, du milieu du XVIII^e siècle à la Révolution.

La répartition par âges, d'après les cartes de sûreté, se signale par une faible proportion de jeunes gens (15-19 ans surtout), de sorte qu'on peut craindre que les registres laissent échapper une fraction importante de la population; la comparaison du nombre d'hommes de 21 ans et plus, recensés en l'an III, et des cartes de sûreté délivrées en l'an II à des hommes majeurs, a été faite dans l'étude sur le faubourg Saint-Germain : 4 125 recensés, 3 714 cartes. S'il en est de même ailleurs, la représentativité des cartes est suffisante.

Dans les trois sections étudiées, la proportion des hommes adultes nés à Paris est faible, du cinquième environ dans le faubourg Saint-Germain, à moins du tiers dans la section de Popincourt, la moyenne étant de l'ordre de 25 %.

Les répartitions selon l'époque d'arrivée sont les suivantes (3) :

	Faubourg Saint-Germain	Popincourt	Place des Fédérés
1785-1793.....	30	40	23
1770-1784.....	37	32	38
1755-1769.....	22	20	25
Avant 1755.....	11	9	14
ENSEMBLE	100	100	100

Elles sont assez différentes, surtout pour la période la plus récente.

(1) *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, 2^e série, Paris, 1965. Les renseignements sur les cartes de sûreté sont donnés dans l'introduction, due à M. REINHARD, p. 11-15.

(2) J. C. GÉURY : *Évolution démographique et sociale du Faubourg Saint-Germain*, 2^e série, p. 25-60.

Martine SEVEGRAND : *La section de Popincourt pendant la Révolution française*, 3^e série, p. 9-91.

F. ROUSSEAU-VIGNERON : *La section de la place des Fédérés pendant la Révolution*, 3^e série, p. 155-216.

(3) Le découpage des époques d'arrivée est celui de l'article sur le faubourg Saint-Germain; nous y avons ramené, plus ou moins exactement, le découpage adopté dans les deux autres articles.

La répartition par années d'arrivée n'est donnée que pour la place des Fédérés; nous allons essayer d'en tirer une répartition des arrivées elles-mêmes.

Parmi les hommes venus habiter à Paris, certains en sont repartis, plus ou moins vite, d'autres s'y sont fixés, parmi lesquels certains sont morts avant la Révolution; enfin la mort a frappé des hommes qui se trouvaient depuis peu à Paris, sans avoir l'intention bien arrêtée d'y rester; de cet ensemble, nous ne connaissons, par les cartes de sûreté, que les hommes restés à Paris et vivant encore en 1793, c'est-à-dire, pour les arrivées anciennes, les survivants des immigrants définitifs, et pour les années récentes, les survivants d'un mélange inséparable d'immigrants définitifs et temporaires.

Traisons-les tous comme définitifs et imaginons que nous connaissions la répartition par âges des immigrants à l'arrivée et la mortalité à laquelle ils ont été ensuite exposés. Nous calculerions la proportion de survivants en 1793, pour chaque année d'arrivée; il nous suffirait alors de diviser, par cette proportion, le nombre de provinciaux recensés en 1793 comme arrivés, mettons, en 1770, pour avoir le nombre d'arrivées d'immigrants définitifs de l'année 1770.

Au lieu des données nécessaires, nous disposons d'une répartition par âges, à l'arrivée à Paris, des immigrants survivant en 1793 et habitant la section de la place des Fédérés et nous avons une idée de ce que pouvait être la mortalité à Paris, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

D'après Deparcieux ⁽¹⁾, l'espérance de vie à la naissance y était de 23 ans dans la première moitié du XVIII^e siècle ⁽²⁾; nous ne savons pas ce qu'elle était dans l'ensemble du pays, mais on a toutes les raisons de penser qu'elle était plus élevée; une différence de 5 à 10 ans nous paraît plausible. Au début du XIX^e siècle, l'espérance de vie était de l'ordre de 37,5 ans, pour l'ensemble de la France et l'on peut admettre que l'écart avec Paris ne s'était pas sensiblement modifié, les causes de surmortalité en ville étant restées les mêmes.

Cela nous conduit à une mortalité à Paris caractérisée par une espérance de vie, sexes réunis, de 27,5 à 32,5 ans au début du XIX^e siècle; on peut garder ces chiffres pour la deuxième moitié du XVIII^e siècle qui, pour la France entière, ne doit pas différer essentiellement du début du XIX^e; on supposera, enfin, que la mortalité des provinciaux habitant Paris était la même que celle de l'ensemble de la population de Paris, qu'ils y fussent depuis peu ou depuis longtemps. Il est, cependant, plus probable que les immigrants de fraîche date avaient une mortalité plus élevée à âge égal que les immigrants plus anciens ou les natifs, car, même robustes, ils étaient exposés à des maladies contre lesquelles ils n'étaient pas immunisés, car elles étaient moins fréquentes à la campagne qu'en ville.

(1) *Essai sur les probabilités de la vie humaine*, Paris, 1746.

(2) En fait, la période à laquelle se rapporte l'évaluation de Deparcieux est mal définie il a fait une enquête, vers 1740 semble-t-il, auprès d'environ 700 femmes de plus de 45 à 50 ans; ces femmes avaient eu des enfants de la fin du XVII^e siècle à 1730-1735.

L'espérance de vie à la naissance étant fixée, nous prenons comme table de mortalité la table-type des Nations Unies correspondante pour le sexe masculin.

Pour la répartition par âges à l'arrivée, nous allons substituer à la répartition disponible, une répartition corrigée. Pour cela, il faut d'abord faire une évaluation sommaire des arrivées.

La répartition disponible, largement arrondie, est la suivante :

0- 4 ans.....	4
5- 9 ans.....	4
10-14 ans.....	4
15-19 ans.....	24
20-24 ans.....	30
25-29 ans.....	15
30-34 ans.....	7
35-39 ans.....	4
40-44 ans.....	3
45-49 ans.....	2
50-54 ans.....	1
55-59 ans.....	1
60-64 ans.....	1
ENSEMBLE.....	100

L'âge moyen est 23,7; comme il reste d'autant moins d'immigrants qu'ils sont arrivés plus âgés, l'âge moyen à l'arrivée est supérieur à celui-ci et nous pouvons, par commodité, prendre 25 ans.

Dans la table-type du sexe masculin correspondant à une espérance de vie à la naissance de 30 ans, le nombre de survivants au bout de 10, 20, 30, 40, 50 et 60 ans pour 1 000 hommes de 25 ans est le suivant :

Durée	Survivants pour 1.000 à 25 ans	Présents en 1793	Arrivées annuelles
10	855	64,2	75,1
20	685	56,8	82,9
30	486	45,9	94,4
40	280	27,1	96,8
50	101	13,0	128,7
60	11	3,9	

La durée 10 au début de 1793 correspond aux arrivées de 1782, et, en partie, 1783, la durée 20 à celles de 1772 et, en partie, 1773, et ainsi de suite. Pour atténuer les fluctuations, remplaçons les nombres d'arrivées d'une année par la moyenne des arrivées de 10 années, cinq de part et d'autre de la fin de l'année considérée; c'est-à-dire les moyennes annuelles des périodes 1778-

1787, 1768-1777... Les nombres d'arrivées sont obtenus en divisant les présents par les survivants (75,1 est égal à $\frac{64,2}{0,855}$); le résultat est d'autant plus sujet à caution que la durée est plus grande; à s'en tenir aux trois ou quatre premiers chiffres, l'immigration aurait plutôt décliné du milieu du XVIII^e siècle à la Révolution, mais l'ordre de grandeur serait resté le même, et ce jusqu'au début de la Révolution puisque la moyenne de 1788-1792 est de 74,7.

On va donc calculer une répartition par âges à l'arrivée dans le cas d'arrivées en nombre égal chaque année, réparties par âges de manière invariable.

Si N_a est le nombre annuel, constant, des arrivants d'âge a , le nombre total en 1793 des survivants d'immigrants arrivés à l'âge a est égal à :

$$\sum_i N_a S_{a,i} = N_a \sum_i S_{a,i}.$$

$S_{a,i}$ étant la proportion des personnes d'âge a survivant i années après, la somme étant étendue à toutes les valeurs possibles de i .

Pour les personnes arrivées à 20 ans et plus, i a toutes les valeurs à partir de 0. Pour les personnes arrivées immédiatement après leur naissance, i a toutes les valeurs à partir de 20 seulement puisque le recensement ne porte, en pratique, que sur des personnes d'au moins 20 ans.

Les valeurs de $\frac{\sum_i S_{a,i}}{5}$ pour des valeurs de a échelonnées de 5 en 5 ans à partir de 0 ⁽¹⁾ figurent dans le tableau de la page suivante.

La somme des valeurs $\frac{\sum S_{a,i}}{5}$, aux extrémités de chaque groupe d'âges, donne un nombre proportionnel au nombre de survivants, en 1793, des personnes arrivées à Paris dans le groupe d'âges considéré. En divisant par cette somme les nombres de provinciaux recensés en 1793 comme arrivés dans ce groupe d'âges (ou les nombres proportionnels de la répartition en 1793), on obtient la répartition des immigrants à l'arrivée, suivant le groupe d'âges; on ramène cette répartition à un total de 100 et l'on arrondit les fréquences.

L'âge moyen à l'arrivée est 26 ans (contre 23,7 dans la répartition en 1793); 60 % des immigrants ont entre 15 et 30 ans, 15 % environ moins de 15 ans, 25 % environ 30 ans et plus. Une partie de ceux-ci sont mariés, en raison de l'arrivée d'enfants.

Il nous reste maintenant à calculer les probabilités d'avoir été recensés, en 1793, des immigrants arrivés juste avant, 10 ans avant... 50 ans avant. Pour les immigrants arrivés 20 ans, au moins, avant 1793, la probabilité

⁽¹⁾ On a $\frac{\sum S_{a,i}}{5}$, parce qu'on additionne les valeurs des survivants de 5 en 5 ans des tables abrégées des Nations Unies.

Age <i>a</i> en années	$\frac{\sum Sa, i}{5}$	Groupe d'âges (ans)	Somme des Σ encadrants	Répartition en 1793	Répartition à l'arrivée	
					brute	arrondie et ramenée à 100
0.....	3,47	0-4	9,05	4,2	0,46	5
5.....	5,58	5-9	11,47	4,1	0,36	4
10.....	5,89	10-14	12,00	4,1	0,34	4
15.....	6,11	15-19	12,52	23,8	1,90	20
20.....	6,41	20-24	12,22	29,7	2,43	26
25.....	5,81	25-29	11,03	14,5	1,31	14
30.....	5,22	30-34	9,85	7,3	0,73	8
35.....	4,63	35-39	8,70	4,0	0,46	6
40.....	4,07	40-44	7,60	3,5	0,46	4
45.....	3,53	45-49	6,56	1,5	0,23	2
50.....	3,03	50-54	5,59	1,2	0,22	2
55.....	2,56	55-59	4,78	1,2	0,25	2
60.....	2,12	60-64	3,83	0,4	0,10	1
65.....	1,71	65-69	3,05	0,3	0,10	1
70.....	1,34	70-74	2,37	0,15	0,06	1
75.....	1,03	75-79	1,79			
80.....	0,76	80-84	1,26			
85.....	0,50	85-89	0,50			
ENSEMBLE.....				100,0	9,41	100

NOTA. — La répartition en 1793 de l'article utilisé donne 12,4 % pour l'ensemble des trois premiers groupes d'âges; nous les avons répartis uniformément.

d'être recensés se confond avec la probabilité de survie, puisque nous admettons que tous les hommes de 20 ans et plus ont été recensés. Avant 20 ans, au contraire, la probabilité d'être recensés est égale à la probabilité de survie pour les immigrants ayant au moins 20 ans en 1793 et nulle pour les autres.

Les probabilités de survie sont calculées à partir du tableau IV du n° 25 des Études démographiques des Nations Unies (1).

On aboutit ainsi au tableau de la page suivante pour la table-type du sexe masculin correspondant à une espérance de vie à la naissance, sexes réunis, de 27,5 ans.

Les zéros correspondent aux âges à l'arrivée tels que les intéressés échappent au recensement par les cartes de sûreté.

Au bas de chaque colonne, figure la moyenne pondérée des probabilités de la colonne, zéros compris, calculée à partir des coefficients de pondération de la colonne de droite.

Un calcul analogue a été fait avec les probabilités de survie correspondant à la table-type d'espérance de vie 32,5 ans. Revenons au tableau de la page 1076

(1) *Méthode de projections démographiques par sexe et par âge*, Nations Unies, 1957.

Âge à l'arrivée (ans)	Durée écoulée depuis l'arrivée								Coef. de pondé- ration
	0 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	
0-4.....	0	0	0	0	0,717	0,609	0,486	0,345	5
5-9.....	0	0	0	0,853	0,791	0,655	0,496	0,325	4
10-14....	0	0	0,897	0,832	0,763	0,609	0,432	0,254	4
15-19....	0	0,940	0,871	0,799	0,722	0,547	0,358	0,182	20
20-24....	1	0,927	0,850	0,768	0,679	0,481	0,283	0,115	26
25-29....	1	0,917	0,829	0,732	0,628	0,410	0,209	0,060	14
30-34....	1	0,904	0,798	0,687	0,566	0,333	0,136	0,023	8
35-39....	1	0,883	0,757	0,626	0,495	0,252	0,073	0,005	6
40-44....	1	0,857	0,709	0,561	0,417	0,170	0,029		4
45-49....	1	0,827	0,654	0,487	0,333	0,096	0,007		2
50-54....	1	0,791	0,589	0,402	0,240	0,041			2
55-59....	1	0,744	0,508	0,303	0,147	0,010			2
60-64....	1	0,683	0,407	0,198	0,070				1
65-69....	1	0,596	0,289	0,103	0,021				1
70-74....	1	0,485	0,173	0,072					1
Moyenne.	0,670	0,783	0,728	0,672	0,614	0,424	0,252	0,117	

et substituons les probabilités moyennes convenables ⁽¹⁾ aux survivants pour 1 000 à 25 ans. On aboutit au tableau suivant :

Époque d'arrivée	Durée moyenne	Présents en 1793	$e_0 = 27,5$		$e_0 = 32,5$	
			Probabilités de recensement	Arrivées annuelles	Probabilités de recensement	Arrivées annuelles
1788-1792...	2,5	361	0,725	99,6	0,733	98,5
1778-1787...	10	642	0,728	88,2	0,754	85,1
1768-1777...	20	568	0,605	93,9	0,655	86,7
1758-1767...	30	459	0,424	108,3	0,489	93,9
1748-1757...	40	271	0,252	107,5	0,313	86,6
1738-1747...	50	130	0,117	111,1	0,158	82,3

Suivant qu'on prend la mortalité forte ou faible, le nombre annuel d'arrivées diminue en tendance, de 1740 à la veille de la Révolution, ou varie peu. Dans les deux cas, il y a une pointe intermédiaire (centrée sur le début des années 1760 d'après l'étude année par année) et un relèvement au moment de la Révolution (pour la section de la place des Fédérés, il est dû aux arrivées de 1792) dû, en partie, aux migrations temporaires.

(1) C'est-à-dire pour 1788-1792, la moyenne arithmétique des moyennes à 5 et 10 ans, pour 1778-1787 et 1768-1777 la moyenne pondérée des moyennes extrêmes (0,25 chacune) et de la moyenne initiale (0,50), pour 1758-1767 et avant, la moyenne correspondant à la durée moyenne.

Avant de commenter ces résultats, examinons ce qu'il en est des deux autres sections. Déterminons d'abord les probabilités d'être recensé en 1793, pour chaque période du découpage de la page 1074; on le fait soit par interpolation linéaire, lorsqu'interviennent seulement les probabilités de survie, soit par moyenne pondérée des probabilités, aux extrémités de la période (coefficient 0,25 chacune) et au centre (coefficient 0,5).

Pour la mortalité faible ($e_0 = 32,5$), la probabilité figure dans la deuxième colonne du tableau ci-après :

Période	Probabilités d'être recensé	Nombres proportionnels aux arrivées annuelles moyennes		
		Faubourg Saint-Germain	Popincourt	Place des Fédérés
1785-1793.....	0,744	80,6	107,5	61,8
1770-1784.....	0,714	51,8	44,8	53,2
1755-1769.....	0,480	45,8	41,7	52,1
1740-1754.....	0,286	38,5	31,5	49,0

NOTA : Pour 1740-1754, nous avons supposé que le rapport des arrivées de cette période aux survivants des hommes arrivés avant 1755 était le même dans les deux sections que dans celle de la place des Fédérés.

Il y a de grandes différences d'une section à l'autre, pour la période récente, peu supérieure aux autres périodes dans l'une, deux fois et demi plus élevée dans une autre; en revanche, les résultats sont assez concordants de 1755 à 1784; pour 1740-1754, il y a, de nouveau, des différences, mais beaucoup moins marquées qu'à la veille de la Révolution.

A s'en tenir aux ordres de grandeur, il y a une certaine constance des arrivées pendant une cinquantaine d'années; avec la mortalité forte, il y aurait même plutôt un déclin continu, suivi d'un redressement au moment de la Révolution.

Discussion. Ces résultats ont été obtenus à partir de données très partielles et nous avons dû remplacer la mortalité inconnue des immigrants par une mortalité plausible. En dehors de la période la plus proche de la Révolution, ils sont assez convergents et suggèrent que *l'immigration à Paris aurait été peu variable de 1755 à 1785, sinon de 1740 à la Révolution.*

Si ce résultat devait être confirmé par l'étude des autres sections, il aurait de quoi surprendre.

En effet, dans l'état actuel de nos connaissances, la population a augmenté, notamment dans une vaste région autour de Paris, de 1750 à 1790; un accrois-

sement de l'immigration vers Paris aurait dû s'ensuivre, au moins après, mettons, une ou deux décennies.

Ne pourrait-il en avoir été ainsi, sans que la répartition des cartes de sûreté par années d'arrivée en garde la trace, au moins dans certains quartiers de Paris ?

On peut imaginer que les nouveaux arrivants s'installaient dans les faubourgs de Paris, faute de trouver de la place au centre et qu'ils ne gagnaient celui-ci que plus tard ⁽¹⁾; dans ce cas, le centre aurait compris plus d'immigrants anciens que la périphérie et notre calcul surestimerait le nombre d'arrivées anciennes.

L'étude de la résidence antérieure à Paris, faite pour la section de la place des Fédérés, ne confirme pas cette hypothèse : presque la moitié des recensés, soit en gros le tiers des immigrants, a toujours habité la section; le reste provient surtout de quartiers voisins.

L'objection envisagée tombe et l'hypothèse d'un flux d'arrivées peu variable, de 1740 ou, au moins, 1750 à 1790, est à conserver.

Dans la même période, le nombre annuel de naissances a peu varié, de sorte que la population de Paris aurait été, dans notre hypothèse, la somme de deux populations : les survivants non émigrés d'un flux constant de naissances et les survivants d'un flux constant d'immigrants. Comme il n'y a pas, dans les sections étudiées, de déséquilibre systématique en faveur d'un sexe, on peut étendre à toute la population les résultats obtenus avec le sexe masculin.

Pour un flux annuel de 100 personnes de chaque sexe par an, réparties par âges à l'arrivée comme les hommes de la section Place des Fédérés, le nombre de Parisiens nés en province s'élève à 5 991 répartis par groupes d'âges (comme dans le tableau de la page suivante).

Aux 5 429 personnes de 20 ans et plus, nées en province, il correspond, toujours d'après les observations de la section Place des Fédérés, 2 008 personnes des mêmes âges nées à Paris ($2\,008 = 5\,429 \times \frac{27}{73}$); à ces 2 008 personnes de 20 ans et plus, correspond un total de 3 511, d'après le tableau IV, déjà utilisé, de la brochure des Nations Unies ⁽²⁾; on en tire aussi la répartition détaillée de ce total par groupes d'âges.

La proportion des personnes nées à Paris atteint 37 %, pour l'ensemble des âges. Elle est voisine des 40 % directement observés dans la section de la Place Royale et mentionnés dans une étude dont nous n'avons pas encore fait

(1) Dans l'hypothèse inverse, où les immigrants se fixeraient d'abord au centre pour gagner ensuite les faubourgs, le centre aurait compris moins d'immigrants anciens que la périphérie et le calcul sous-estimerait le nombre d'arrivées anciennes; le caractère surprenant du résultat s'en trouverait accentué.

(2) Ce calcul est fait en supposant qu'il n'y a pas d'émigration des personnes nées à Paris. Avec une forte émigration, la proportion des moins de 20 ans serait plus élevée.

Age	Nés en province	Nés à Paris	Ensemble
0-4 ans.....	50	442	492
5-9 ans.....	82	371	453
10-14 ans.....	118	353	471
15-19 ans.....	312	337	649
20-24 ans.....	554	317	871
25-29 ans.....	653	294	947
30-34 ans.....	679	270	949
35-39 ans.....	673	243	916
40-44 ans.....	634	215	849
45-49 ans.....	565	184	749
50-54 ans.....	487	152	639
55-59 ans.....	404	121	525
60-64 ans.....	313	90	403
65-69 ans.....	224	61	285
70-74 ans.....	145	36	181
75-79 ans.....	68	18	86
80-84 ans.....	26	6	32
85-89 ans.....	4	1	5
TOTAL.....	5 991	3 511	9 502

état (1). Cette étude a été faite à partir d'un registre contenant, en principe, la liste nominative de tous les habitants, avec mention, entre autres, de l'âge et du lieu de naissance.

Comparons la répartition, par grands groupes d'âges, observée place des Vosges, à celle que nous venons de calculer.

Groupe d'âges	Observée Place des Vosges	Calculée
0-19 ans	234	217
20-39 ans	353	388
40-59 ans	291	291
60 ans et plus.....	122	104
	1 000	1 000

Les deux répartitions se ressemblent beaucoup.

Imaginons, maintenant, que nos observations soient représentatives de Paris dans son ensemble.

(1) J. IBANES : *La population de la place des Vosges et de ses environs en 1791, Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, 1^{re} série, p. 71-97.

La section concernée est celle de la Place Royale, mais le texte n'indique pas clairement si les registres utilisés couvrent toute la section ou une partie seulement.

D'après les observations de la Place des Fédérés, on aurait eu 90 arrivées environ par an, pour une population masculine totale de 4 400 personnes environ.

La même proportion pour l'ensemble de la population de Paris, hommes et femmes, évaluée à 600 000, donne 12 300 immigrants des deux sexes par an. Si l'on suppose nulle l'émigration des personnes nées à Paris, cela fait une immigration nette annuelle inacceptable : on a enregistré à Paris environ 19 500 baptêmes et 19 200 décès de 1750 à 1789, soit un excédent annuel de baptêmes de 300 environ; ajouté à l'excédent d'immigration, cela ferait un accroissement annuel d'environ 12 500, soit en 40 ans, 500 000, alors que la faible variation du nombre des décès de 1750 à 1790, période de mortalité étale en moyenne, indique que la population de Paris a peu varié dans ces 40 ans.

Il faut, cependant, y regarder de plus près : sur 19 500 baptêmes, il y en a, en moyenne, 5 600 d'enfants trouvés; ceux-ci peuvent être, au moins en partie, nés et morts hors de Paris; d'autre part, la mise en nourrice des enfants était très pratiquée à Paris dans tous les milieux et nombre d'enfants nés à Paris sont morts en province.

Plaçons-nous d'abord dans la situation la plus extrême : tous les enfants trouvés sont nés hors de Paris et tous meurent hors de Paris; tous les enfants nés à Paris sont placés en nourrice et la moitié (c'est la proportion qu'indique Deparcieux) y meurent ⁽¹⁾. Dans ce cas, on a seulement 13 900 naissances à Paris, contre 26 150 décès d'habitants de Paris; la différence, 12 250, est à peu près égale au nombre évalué d'immigrants. Mais, comme la situation extrême envisagée est très invraisemblable, nous sommes déjà assurés que le volume de l'immigration nette n'a pu atteindre les chiffres obtenus à partir d'observations limitées à quelques quartiers.

A l'autre extrême, se place l'évaluation que nous avons faite d'après les relevés de registres paroissiaux de neuf départements autour de Paris ⁽²⁾; nous estimions à 200 000 au minimum le nombre d'enfants de Paris morts en nourrice de 1750 à 1789, et à 5 000 par an l'excédent des naissances sur les décès. 5 000 est donc le minimum de l'immigration annuelle nette à Paris.

Essayons de serrer de plus près : on trouve dans l'ouvrage de L. Lallemand ⁽³⁾ les indications suivantes.

Le nombre annuel d'enfants trouvés originaires de province dépassait 2 000, vers la fin des années 1770; la mortalité de ces enfants était beaucoup plus forte que celle des enfants de Paris.

Les enfants trouvés étaient placés en nourrice hors de Paris et, à partir de 1761, ils y restaient.

(1) *Op. cit.*

(2) Louis HENRY et Claude LÉVY : « Quelques données sur la région de Paris au XVIII^e siècle », *Population*, 17, 1962, p. 297-326.

(3) L. LALLEMAND : *Histoire des enfants abandonnés*. Paris, Alphonse Picard, 1885, 791 p.

D'après les observations faites de 1765 à 1775, un tiers environ des enfants trouvés mouraient à Paris avant d'être envoyés en nourrice.

Pour utiliser ces indications, nous allons supposer que les enfants venant de province mouraient deux fois plus que les autres avant d'être envoyés en nourrice; cela fait 1 000 décès à Paris pour ces enfants et 860 pour les autres.

On a donc 17 500 baptêmes d'enfants de Paris et 18 200 décès; on a, d'autre part, une émigration annuelle de 2 734 enfants trouvés nés à Paris et placés en nourrice; admettons que 1 400, environ la moitié, y meurent; il reste 3 600 décès en nourrice d'autres enfants de Paris, de sorte que le déficit s'élève, en arrondissant, à $18\ 200 + 2\ 734 + 3\ 600 - 17\ 500 = 7\ 000$. 7 000 est une nouvelle évaluation de l'immigration nette, ou, en l'absence d'émigration des personnes nées à Paris, du flux annuel d'immigrants définitifs.

En situation stationnaire, la population est la somme de deux termes :

1. Le produit des naissances par la vie moyenne dans la capitale;
2. Le produit de l'immigration définitive annuelle par le temps moyen vécu à Paris.

En l'absence d'émigration des Parisiens de naissance, le terme 1 peut lui-même se décomposer en deux, un terme nul pour les enfants trouvés nés à Paris, leur durée de séjour y étant négligeable; l'autre terme est égal au produit des naissances autres que celles des enfants trouvés, soit 13 900, par l'espérance de vie diminuée du temps passé en nourrice. Cette vie moyenne à Paris, v , est du même ordre de grandeur que le temps moyen vécu à Paris par les immigrants de sorte que l'on a, en arrondissant :

$$600\ 000 : (14\ 000 \times 7\ 000) v$$

$$v = 29$$

L'espérance de vie à la naissance des enfants nés à Paris, autres que les enfants trouvés, serait donc de l'ordre de 30 ans.

D'autre part, la population immigrée, $7\ 000 v$, est égale au tiers du total et non à 60 % comme dans le quartier de la place des Vosges. Ce résultat est recoupé par la proportion des Parisiens de naissance parmi les soldats habitant Paris entrés au service sous l'Empire : elle est de 68 % ⁽¹⁾. Ces recrues ont environ 20 ans, âge où la proportion des hommes nés sur place est un peu plus forte que dans la population totale.

Ainsi, après confrontation des données disponibles, il apparaît que :

- a. On peut admettre une immigration définitive à Paris, à peu près cons-

⁽¹⁾ Jacques HOUDAILLE : « Les origines des Parisiens d'adoption au début du XIX^e siècle », *Population*, 1970, n° 6, p. 1287.

Dans la 3^e série des *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, l'article de Louis BERGERON : « Recrutement et engagements volontaires à Paris (1^{er}, 8^e et 10^e arrondissements) sous le Consulat et l'Empire », donne pour les trois arrondissements une moyenne d'environ 60 % d'engagés volontaires de l'an IX à 1814 originaires de Paris et de la Seine; la dispersion est forte entre arrondissements et entre années.

tante dans les quarante à cinquante années qui précèdent la Révolution, et une émigration négligeable de Parisiens de naissance;

b. On ne peut, en revanche, pas retenir les proportions de population née hors de Paris trouvées dans quatre sections en 1791 ou 1793; ces proportions sont beaucoup trop fortes; elles sont de l'ordre de 60 %, alors que la proportion à attendre de l'ensemble des phénomènes en jeu, natalité, mortalité, migrations, était de l'ordre du tiers.

On peut donner deux explications, non exclusives l'une de l'autre, de cet écart :

1^o Les sections étudiées diffèrent beaucoup de l'ensemble;

2^o Il y a eu, au moment de la Révolution, émigration de nombre de Parisiens de naissance au moment même où l'immigration s'accroissait.

L'étude de l'ensemble des données disponibles s'impose si l'on veut arriver à des conclusions plus précises.

Louis HENRY.

II

PROVENANCE DES IMMIGRANTS A PARIS A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

Parce qu'ils donnent le lieu de naissance des intéressés, certains documents permettent d'étudier la répartition spatiale des migrants vers Paris à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle :

- les registres de délivrance des cartes de sûreté;
- un recensement effectué dans la section de Popincourt;
- les listes de recrues et d'engagés volontaires.

Dans la 3^e série des *Contributions à l'histoire démographique de la France* ⁽¹⁾, trois articles donnent la répartition de ces divers types de migrants en fonction de leur département de naissance. Il est dès lors possible d'essayer de résumer l'attraction de Paris sur les divers départements par une méthode équivalente à celle que nous avons proposée dans « Les champs migratoires en France » : partant d'un découpage de la France en zones concentriques au département considéré (ici la Seine) d'amplitude 60 km, nous avons étudié l'effet de la distance parcourue par les migrants sur leur effectif rapporté

(1) Martine SEVEGRAND : « La section de Popincourt pendant la Révolution française », p. 5-91.

F. ROUSSEAU-VIGNERON : « La section de la Place des Fédérés pendant la Révolution » p. 155-216.

Louis BERGERON : « Recrutement et engagements volontaires à Paris (1^{er}, 8^e et 10^e arrondissements) sous le Consulat et l'Empire », p. 231-251.

au produit des populations des zones de départ et d'arrivée ⁽¹⁾. Cette étude, effectuée à partir des données des recensements de 1891 à 1962, avait montré la particularité de l'immigration vers le département de la Seine par rapport à l'ensemble des autres départements : pour ceux-ci, on a une loi de type Pareto (les migrants, rapportés à l'effectif des zones de départ et d'arrivée, sont en nombre inversement proportionnel au carré de la distance); pour la Seine, si la décroissance en fonction de la distance existe encore, l'exposant est nettement inférieur à deux, et la courbe trouvée est indépendante du temps.

On peut, dès lors, se demander si les migrations vers ce département ont suivi, au cours d'une période antérieure, une loi de Pareto et comment cette loi de migration s'est déformée au cours du temps. Les données présentées dans les *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution* vont éclaircir ce point.

Résultats obtenus. Les données utilisées ne permettent, en premier lieu, de connaître que les migrations des hommes, entre lieu de naissance et lieu de résidence, de diverses sections parisiennes. Ces individus font partie de groupes d'âges compris entre 15 et 25 ans pour les listes de recrues ou bien supérieurs à 15 ans pour les autres données. Ces chiffres diffèrent donc de ceux des recensements postérieurs à 1891, qui donnent la distribution de l'ensemble de la population née en France décomposée par département de naissance et de recensement. Pour rendre ces données comparables, il faut expliciter plus avant le modèle utilisé.

Ce modèle a surtout été appliqué avec succès aux migrations mesurées sur une période donnée. Sa généralisation à des migrations entre lieu de naissance et lieu de recensement est basée sur l'hypothèse suivante : la migration d'une période donnée est étroitement liée aux migrations antérieures entre les zones de départ et d'arrivée. Nous supposerons par la suite cette condition vérifiée.

La migration entre deux zones est alors considérée comme un phénomène dépendant de deux caractéristiques : d'une part, le nombre maximal de liens personnels pouvant exister entre ces deux zones, d'autre part, la distance séparant ces deux zones. Si la mesure de la distance reste identique dans tous les cas, celle des liens sera différente. Pour les migrations de l'ensemble de la population, nous avons admis, comme mesure de ce nombre maximal de liens, le produit des populations des zones d'arrivée et de départ. Pour les migrations masculines, il paraît dès lors possible de mesurer ces liens par la population masculine de la zone de départ multipliée par la population totale de la zone d'arrivée : en effet, un homme venant d'un département donné

(1) D. COURGEAU : « Les champs migratoires en France », cahier n° 58, *Travaux et Documents*, I.N.E.D., P.U.F., 1970.

Le lecteur trouvera dans ce cahier les méthodes utilisées pour déterminer pratiquement les distances et les zones considérées.

pourra avoir été attiré vers Paris tant par une femme que par un homme y habitant. Enfin, pour tenir compte des groupes d'âges considérés, il serait nécessaire de n'envisager que la population masculine de la zone de départ faisant partie de ces groupes d'âges : or, les recensements du début du XIX^e siècle ne permettent pas cette distinction.

Le tableau I donne, pour les trois sources de données et celles du recensement de 1891, les chiffres suivants, pour chaque zone d'émigration, r :

- le nombre de migrants échangés Y_r ;
- le rapport $y_r = \frac{Y_r}{P_1 P_r}$, où P_1 est la population totale de la zone d'arrivée et P_r la population de la zone r soumise au risque d'émigration.

TABLEAU I

Zone r	Pr (1801) en milliers	Cartes de sûreté de la Place des Fédérés		Recensement de la section de Popincourt		Liste de recrutés et engagés volontaires des 1 ^{er} , 8 ^e et 10 ^e arrondissements		Recensement de 1891	
		Y_r	$y_r \times 10^{11}$	Y_r	$y_r \times 10^{11}$	Y_r	$y_r \times 10^{11}$	Y_r	$y_r \times 10^{11}$
2.....	1 331	522	2 836 ⁽¹⁾	558	3 878	323	4 200	324 662	3 086
3.....	2 480	493	1 437	606	2 260	294	2 052	406 173	1 701
4.....	2 343	420	1 296	559	2 207	252	1 861	358 661	1 715
5.....	2 368	349	1 066	469	1 832	192	1 403	312 941	1 770
6.....	3 125	237	548	329	974	151	836	327 320	1 220
7.....	2 732	203	537	224	758	93	589	226 909	1 028
8.....	1 951	115	426	127	602	56	497	181 473	1 052
9.....	1 760	37	152	54	280	41	403	127 220	865
10.....	1 083	28	187	33	282	22	351	43 130	510
11.....	1 263	38	217	37	271	25	342	51 054	465
12.....	552	11	144	19	318	13	407	24 686	483

⁽¹⁾ Exemple de calcul : $y_2 = \frac{522}{13\,827 \times 1\,331 \times 10^9} = 2\,836 \times 10^{-11}$

Pour les sections de la Place des Fédérés et de Popincourt, les populations des zones d'arrivée sont celles du recensement de l'an V ⁽¹⁾, celles des zones de départ sont les populations de sexe masculin des départements données par le recensement de 1801 ⁽²⁾. Il s'ensuivra une sous-estimation de y_r , la population P_r étant surestimée.

Pour les données sur les recrues et engagés volontaires, on ne connaît pas la population P_r . Il est donc nécessaire de faire des hypothèses :

⁽¹⁾ La population de la place des Fédérés est de 13 827 habitants, celle de Popincourt de 10 811 habitants.

⁽²⁾ *Statistiques de la France, Territoire, Population 1837*, « Tableau de la population de la France en l'an IX », p. 156.

— la population des départements français est répartie par groupes d'âges de la même façon que celle des trois arrondissements sur lesquels l'étude a été effectuée (1^{er}, 8^e et 10^e arrondissements);

— il n'y a pas de déséquilibre systématique en faveur d'un sexe dans les arrondissements étudiés.

Sous ces conditions, le produit P_1P_r devient égal au double du produit de l'effectif total des enrôlements ⁽¹⁾ par la population de sexe masculin de la zone r . Cette dernière population est également portée sur le tableau I.

Il convient de noter que deux départements manquaient pour la section de Popincourt, l'Eure-et-Loir et le Maine-et-Loire. L'examen de la carte donnant l'origine départementale des migrants et de la somme des effectifs de migrants, nous ont permis de reconstituer ces chiffres. D'autre part, il a fallu calculer les effectifs de migrants de la Place des Fédérés à partir des pourcentages donnés, connaissant le nombre d'habitants pour lesquels le lieu de naissance est connu et le pourcentage de ceux qui sont nés à Paris. Enfin les populations de la Savoie, la Haute-Savoie et les Alpes-Maritimes n'étant pas données par le recensement de 1801, nous avons éliminé les effectifs de migrants s'y rattachant. Par contre, pour le recensement de 1891, ces départements sont compris dans les résultats.

Le graphique logarithmique n^o 1 donne les valeurs de $\log y_r$ en fonction du logarithme de la distance moyenne parcourue par les migrants.

La détermination de cette distance moyenne nécessite, en fait, la connaissance de la loi de migration en fonction de la distance. Ne connaissant pas les migrations de zones, plus fines que les départements, son calcul est impossible. On peut cependant approcher cette distance en supposant une loi de migration inversement proportionnelle au carré de la distance. Ce calcul a été réalisé dans « Les champs migratoires en France » ⁽²⁾ et donne comme distances moyennes : zone 2 : 69 km; zone 3 : 143 km; zone 4 : 205 km.

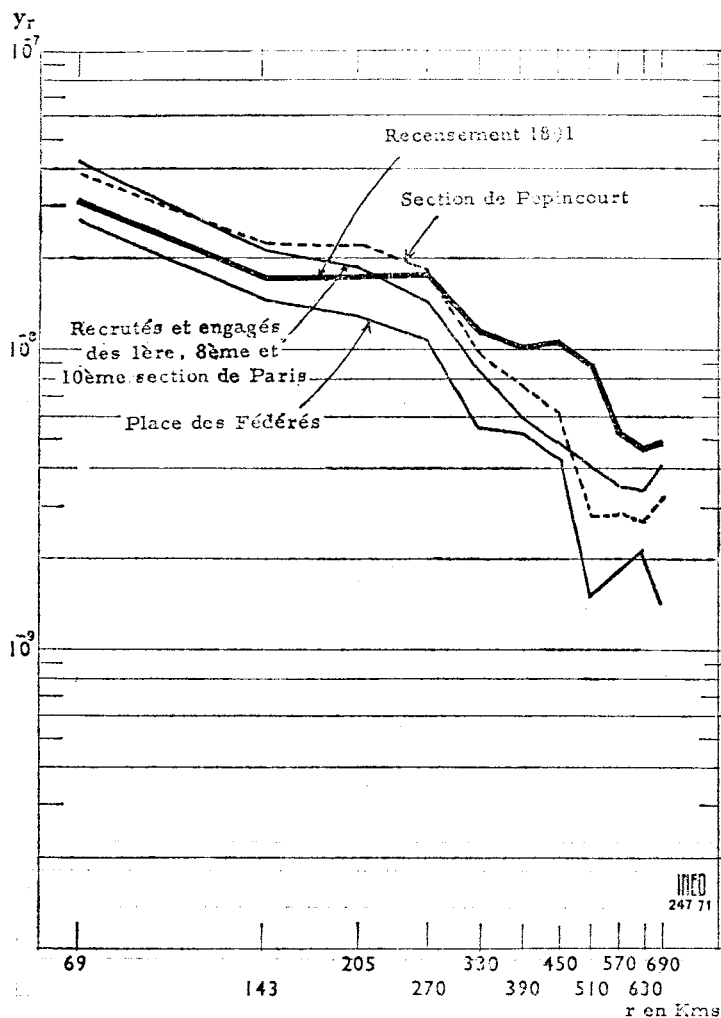
Pour les zones suivantes, cette distance sera pratiquement égale à la moyenne des rayons des deux cercles la définissant.

Cette méthode, valable pour les migrations des départements sans fort centre d'attraction, l'est beaucoup moins pour le cas du département de la Seine, où la loi de migration, pour les zones proches, n'est pas du tout la même. Elle a cependant été conservée pour ce département ⁽³⁾, en première approximation d'autant plus valable que la distance moyenne entre la Seine et les départements voisins est inférieure à 75 km, comme cela est indiqué plus loin.

⁽¹⁾ Cet effectif est de 2 889 hommes.

⁽²⁾ Annexe I, p. 125-128.

⁽³⁾ Une meilleure estimation faisant intervenir une loi inversement proportionnelle à la distance est bien sûr possible.



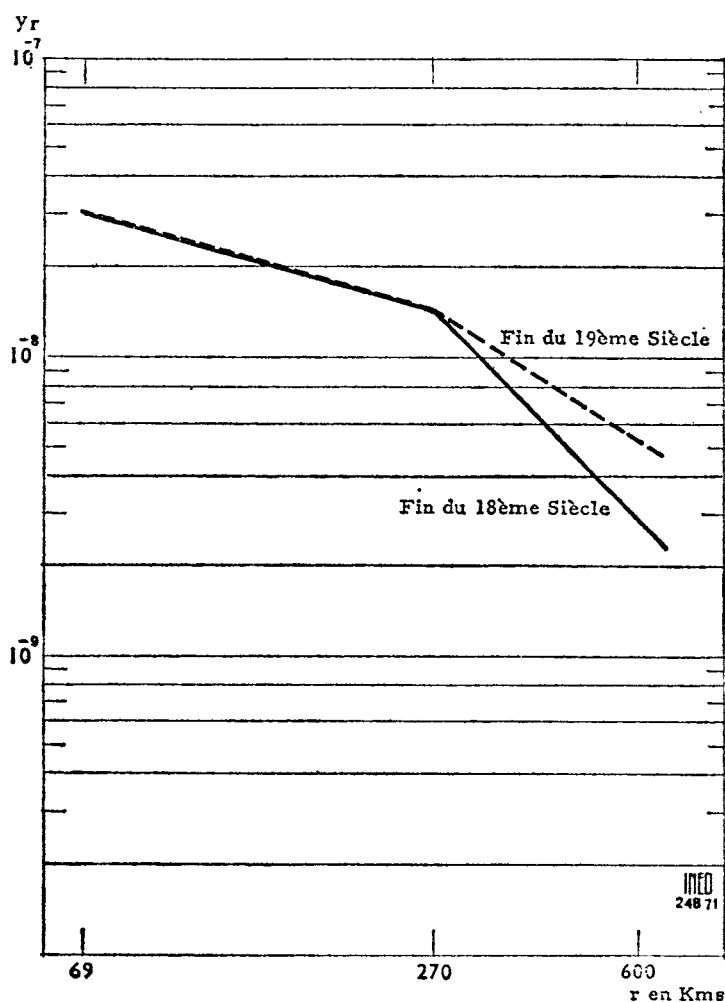
Graphique 1. — Migrations vers Paris en fonction de la distance pour divers types de migrants.

Discussion. Les courbes obtenues avec des effectifs assez faibles de migrants, de l'ordre de 2 à 3 000, paraissent cependant cohérentes entre elles. Ces courbes se déduisent à peu près les unes des autres, par une translation parallèle à l'axe des y . Une des raisons de cette différence se trouve dans la mesure approximative des populations des zones de départ et d'arrivée, indiquée plus haut. Un autre fait intervient également sur ces différences : le pourcentage de population pour laquelle le lieu de naissance n'a pas été précisé est variable selon les sections, et sa répartition n'est peut-être pas aléatoire dans l'espace. Pour la section de la Place des Fédérés sur 3 611 cartes, seules 55 ne permettaient pas de connaître le lieu de naissance, alors que pour la section de Popincourt, sur 4 031 personnes recensées 586 n'avaient pas précisé ce lieu. Il convient enfin de signaler que le découpage géographique utilisé, s'il est satisfaisant pour les autres départements, l'est moins pour la Seine. La surface de ce département est en effet beaucoup plus faible que celle des autres et la distance moyenne aux départements voisins est sans doute inférieure à celle indiquée ici.

En dépit de ces restrictions, la parenté des courbes permet de décomposer la migration en deux types :

1. Pour des distances inférieures à 270 km, on distingue une saturation des migrations vers Paris. L'effectif des migrants corrigé par les populations des zones d'origine et d'arrivée varie très peu en fonction de la distance et cet effectif paraît très proche de ce qu'il a été au cours du xx^e siècle. Il convient cependant de rappeler que ces données correspondent à une sous-estimation des probabilités réelles de migration : si cette sous-estimation est proportionnelle aux effectifs de migrants observés, la courbe réelle serait parallèle à celle de 1891, tout en restant toujours au-dessus d'elle, ce qui est en accord avec le pourcentage élevé de migrants constaté dans ces sections;

2. Pour les distances supérieures à 270 km, par contre, on peut ajuster une loi de Pareto avec un exposant égal à 2, aux migrations vers Paris à la fin du xviii^e siècle. Pour la fin du xix^e siècle, la décroissance en fonction de la distance est beaucoup plus faible montrant que l'attraction de Paris s'est étendue au cours du temps. On peut signaler, pour les sections étudiées, un nombre déjà important de migrants originaires du Cantal, par rapport aux autres départements situés à la même distance. Cet effectif élevé se retrou-



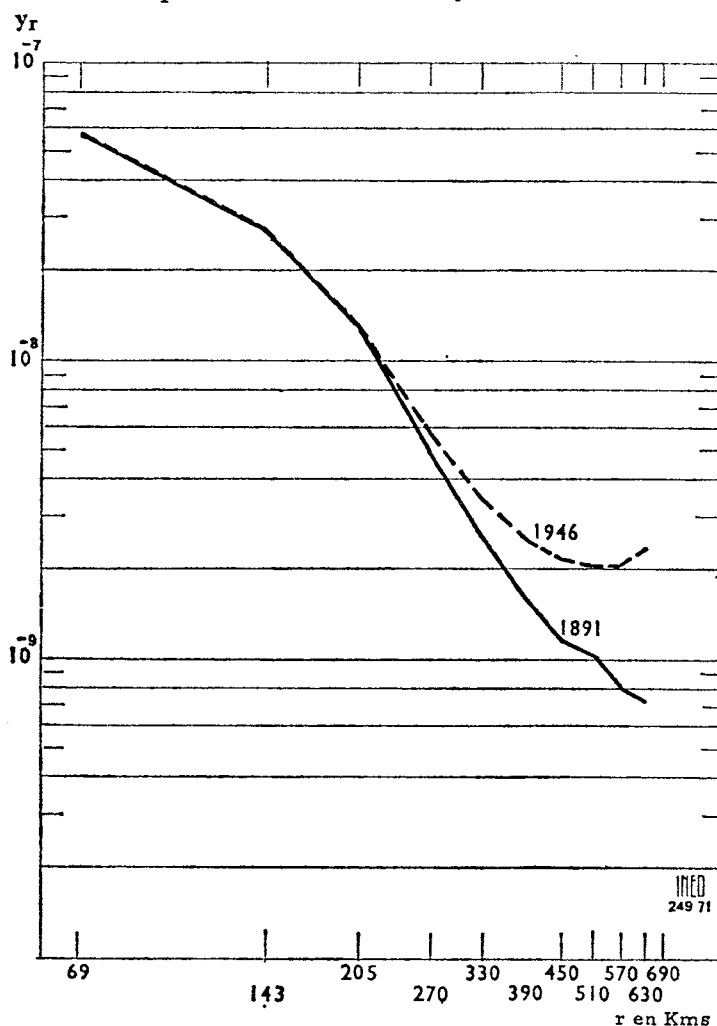
Graphique 2. — Schéma théorique de la migration vers Paris en fonction de la distance

vera au recensement de 1891, montrant la validité de l'hypothèse d'un lien entre migrations passées et présentes.

Ces deux types sont représentés sur le graphique 2.

Il est intéressant de comparer les courbes obtenues pour Paris à la fin du XVIII^e siècle, à celles que donnent les départements contenant un fort centre d'attraction (Bouches-du-Rhône, Rhône, Gironde) au début du XX^e siècle (1). On retrouve la saturation pour les zones proches (distance inférieure à 270 km) et une loi de Pareto correctement vérifiée pour les zones plus lointaines. Ces départements attirent donc les migrants de la même façon que le faisait Paris un siècle auparavant. La stabilité au cours du temps du coefficient d'attraction des zones proches est encore vérifiée de 1891 à 1946 (graphique 3). Il convient cependant de noter que l'attraction sur les zones proches est plus forte pour ces départements que pour la Seine, l'effet des populations des régions de départ et d'arrivée étant toujours éliminé.

On peut donc conclure que les lieux d'origine des immigrants vers Paris ont peu changé au cours d'une période de près de deux siècles. Une zone de 300 km entourant la capitale fournit la majorité des immigrants. Pour que



Graphique 3. — Migrations vers les départements contenant un fort centre d'attraction

(1) *Les champs migratoires en France*, p. 53 à 60.

ce phénomène puisse s'étendre sur une si longue période, il faut que cette zone soit elle-même alimentée par des migrations de régions plus lointaines ou que son accroissement naturel soit assez important pour permettre cette migration continue. Or, Guy Pourcher ⁽¹⁾, étudiant la répartition spatiale des lieux de naissance des parents de migrants vers Paris, constate que « la migration vers Paris n'apparaît pas comme étant le prolongement direct d'un mouvement amorcé au cours de la génération des parents, ni en ce qui concerne les déplacements géographiques à longue distance, ni en ce qui concerne le mouvement vers les villes ». Mais, il convient de noter que cette étude a été effectuée sur les régions : or, de nombreux travaux ont montré que la migration était, en grande partie, un phénomène d'étendue spatiale faible. Dès 1885, E. G. Ravenstein ⁽²⁾ constatait que le processus d'urbanisation en Angleterre était le suivant : les habitants d'une zone entourant une ville en accroissement rapide, migrent vers cette ville; les manques, ainsi créés dans la population rurale, sont comblés par des migrants venant des districts plus éloignés, etc. Ainsi, ce mouvement de remplacement sensible pour un niveau géographique très fin, ne pourrait être mis en évidence en travaillant sur les régions. Le choix entre les deux hypothèses nécessiterait donc une étude des migrations vers les départements entourant la Seine.

Pour les migrations de zones situées à plus de 300 km de Paris, on assiste, par contre, au cours du XIX^e siècle, à un phénomène cumulatif : les migrations, n'ayant pas encore atteint leur niveau maximal, vont se développer sans doute par l'intermédiaire des personnes originaires de ces régions, installées à Paris, qui vont attirer leurs relations vers la capitale.

Ces résultats obtenus pour quelques sections de Paris devraient, bien entendu, être confirmés par les données d'autres sections. Rappelons que pour étudier les données sur les migrations, en fonction de leur répartition spatiale, on doit les connaître, au moins, par département : le découpage en régions est trop grossier pour faire intervenir la distance de migration.

Notons, enfin, l'intérêt que présente une étude de ce type, appliquée à des événements éloignés dans le temps : le modèle de migration ici utilisé s'avère pratiquement identique pendant une période de plus de 150 ans. Ce résultat confirme la stabilité au cours du temps des migrations internes, dont les variations sont lentes et continues. Cette régularité paraît liée aux causes de ces mouvements qui ne peuvent se modifier que très lentement. De plus, la migration interne est un phénomène cumulatif : les migrations antérieures déterminent très étroitement les migrations futures. Ainsi, la modification durable d'un courant établi et entretenu depuis longtemps, est à peu près impossible.

Daniel COURGEAU.

(1) « Le peuplement de Paris », cahier *Travaux et Documents*, n° 43, P.U.F., 1964, p. 106.

(2) « The laws of migration », *Journal of the Royal Statistical Society*, vol. 48, 1885, p. 167-235.